

Police

1. Résumé

	Comptes 2010	Budget 2010	Amélioration (+) Détérioration (-)
Charges	14'122'673.76	15'379'600.00	+ 1'256'926.24
Produits	8'812'134.14	9'641'900.00	- 829'765.86
Total	5'310'539.62	5'737'700.00	+ 427'160.38

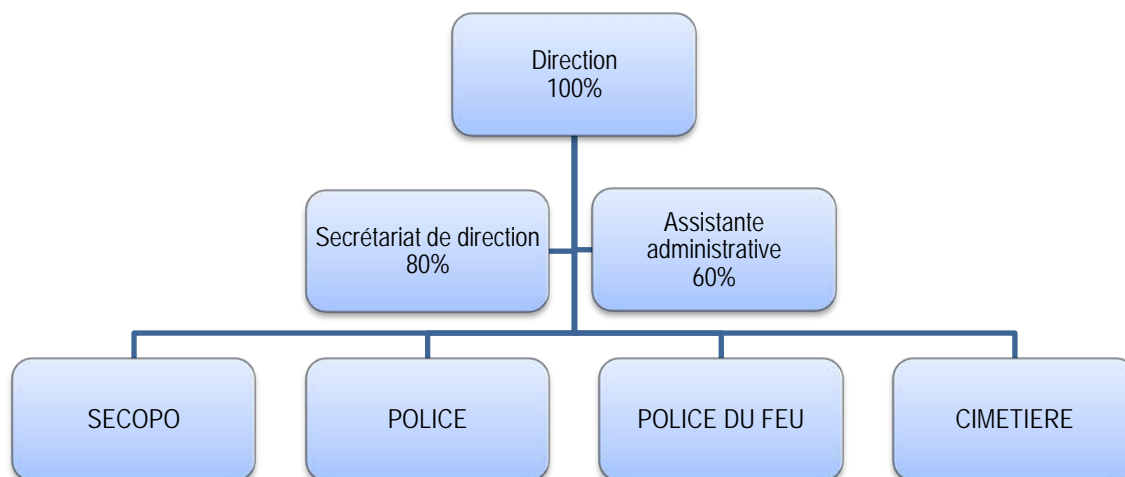
Une amélioration de 427'160.38 francs est enregistrée pour les comptes 2010, soit environ 8% par rapport au budget.

Concernant les charges, celles-ci sont à la baisse, ce qui est dû pour l'essentiel à un report d'engagement de collaborateurs.

Concernant les revenus, les comptes présentent une diminution notamment au niveau des comptes du Corps de police, liée à la faible occupation des parkings de Panespo et des piscines.

2. Service administratif

2.1. Personnel

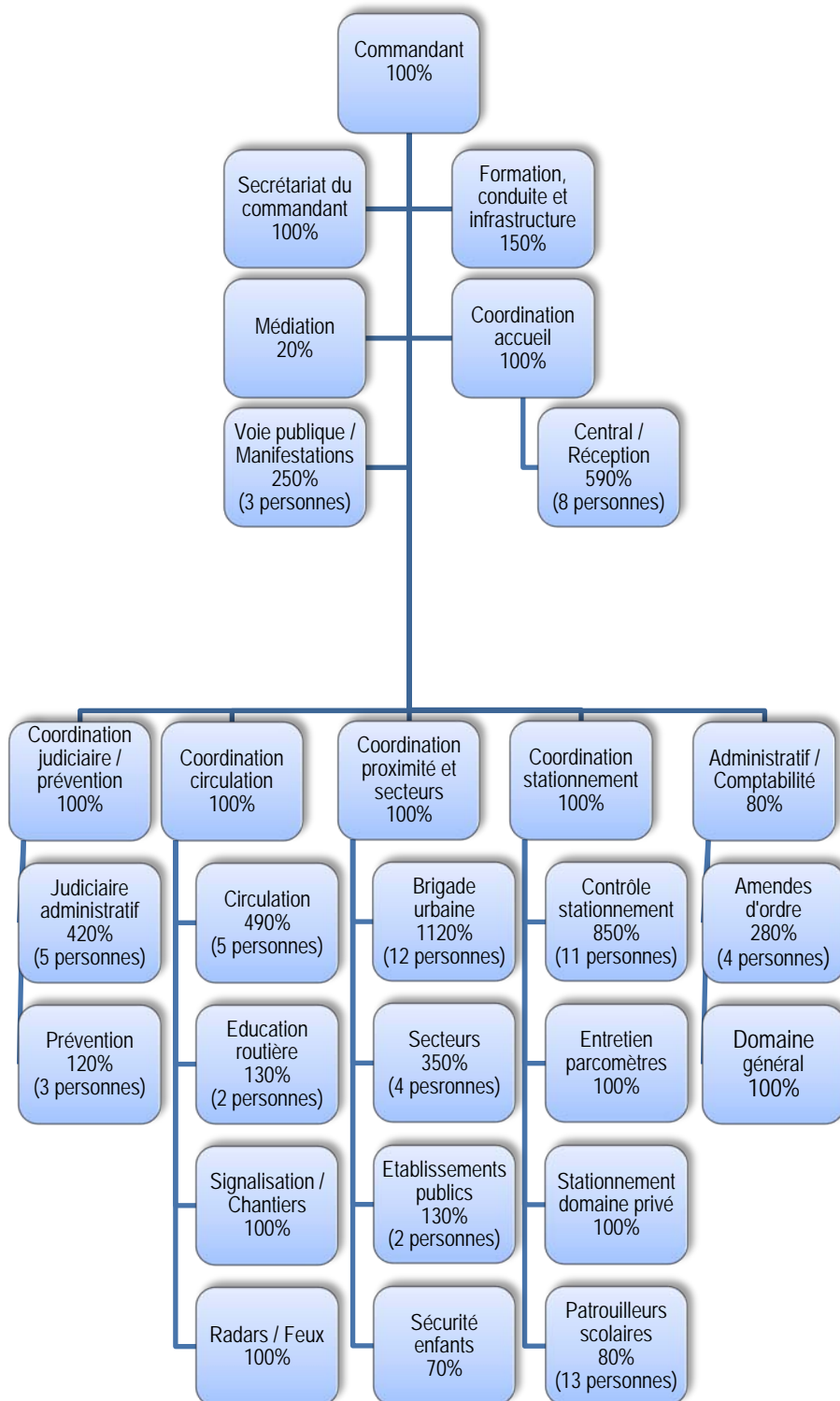


Dans le cadre de la réorganisation du service, il a été procédé, au 1^{er} janvier 2010, à l'engagement de Mme Nancy Kaenel-Rossel qui occupe la fonction d'assistante administrative à 60% en lieu et place du poste d'adjoint de direction de police et de police du feu de 80%.

4. Corps de police

4.1. Personnel

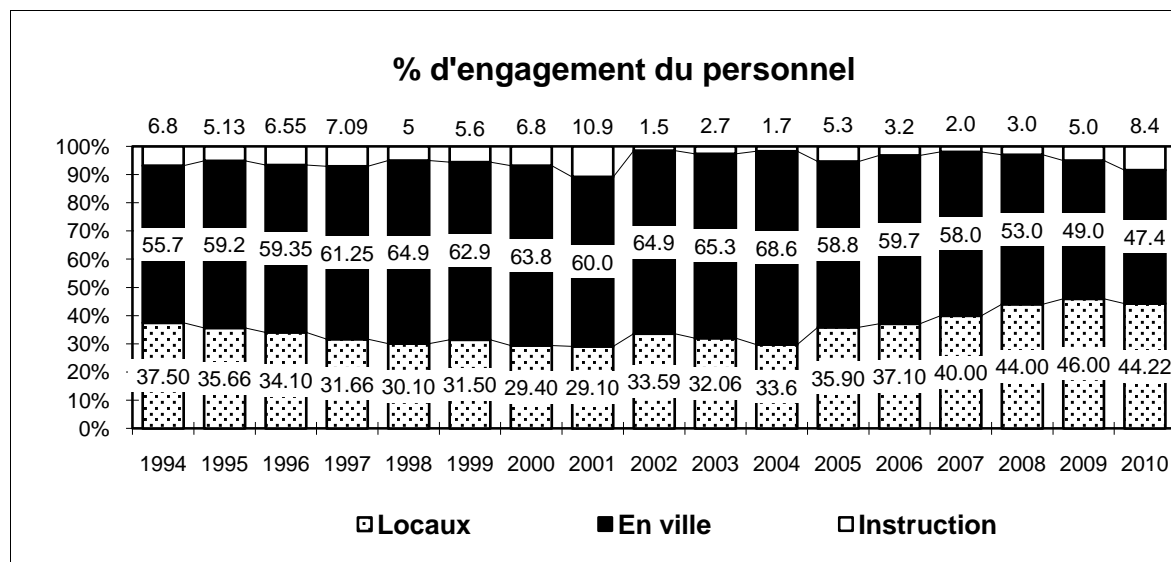
Au 31 décembre 2010, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :



Le personnel de proximité ainsi que la brigade de circulation ont passé 47% (49%) de leur temps dans le terrain, 44% (46%) ont été consacrés à des tâches administratives ainsi qu'à la présence au poste de police et 8% (5%) ont été consacrés à l'instruction. Cette instruction concernait l'adaptation au nouveau code de procédure pénale pour l'essentiel.

La prévention de proximité

8'902 H/h (8'547) de présence en ville ont été effectuées soit : 4'757 (4'409) à pieds. Dans ce cadre, 8 voitures de prévention ont parcouru 56'800 km (50'300), les motos 14'180 km (16'900) et les bicyclettes 5'920 km.



89'456 (107'372) rapports ont été dressés au cours de l'année pour des infractions dans les domaines suivants : circulation routière, bruit, scandales, établissements publics, arrestations, interpellations et dommages à la propriété. Ce total englobe également 1'098 (810) dénonciations pour parcage abusif sur terrain privé.

La recette des amendes d'ordre encaissée par l'Etat s'est montée à 4'738'883 francs (4'952'104). Le canton a restitué le 50 % de celle-ci à la Ville. Il faut préciser que la police de la ville gère seule le 90% des amendes en question. L'Etat ayant à sa charge le 10 %. Pour ce solde de 10 %, l'Etat perçoit en plus de la part des amendes d'ordre, une redevance de Frs 60.- auprès des auteurs des infractions. La ristourne du canton à la ville est de 2'369'441 francs (2'476'052).

4.2. Police de prévention

En ce qui concerne l'activité de prévention en général, le personnel a procédé à 1'307 (1'275) interventions commandées par l'intermédiaire du central téléphonique ou spontanées.

Conjointement avec les autres services, le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total 7'987 (7'255) actes ont été notifiés par le Corps de police.

Lors des rencontres de football, le domaine de la régulation du trafic et du parcage des véhicules est de la compétence de la Police de la Ville. Dans ce cadre, le personnel de prévention épaulé également la brigade de la circulation et des auxiliaires. L'engagement total a été de 926 (1'081) H/h.

D'autres manifestations, régulières ou d'importance ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 1'487 (489) H/homme, soit Indépendance Neuchâteloise (12 H/h), Fête du Travail (49 H/h), Fête de l'Uni (84 H/h), Festi'Neuch (202 H/h), Fête nationale (64 H/h). La différence marquée entre 2009 et 2010 provient de l'engagement lors du Mondial 2010, lequel a occasionné 1'076 H/h de présence en ville.

87 (67) interpellations en relation avec le problème de la drogue ont été opérées au cours des contrôles soutenus dans les différents points sensibles de la ville. 69 (63) procès-verbaux ont été adressés au Ministère public. Les saisies de drogue sont réparties comme suit : 128 gr (125) de chanvre, 4 gr (57) de haschisch, 2 doses d'héroïne (1 de cocaïne).

3'591 (3'516) H/h au total ont été consacrées par le personnel de Prévention à une présence dans le centre de la ville. La proportion se situe à 66 % (73 %) de jour et 34 % (27%) de nuit. Il s'agit d'actions visant notamment à prévenir les vols à la tire et à l'arraché, la consommation et le trafic de stupéfiants, les déprédations, l'affichage sauvage et une présence attentive aux abords des établissements bancaires et bijouteries. En ce qui concerne la présence nocturne, 40 (41) actions ont été menées les week-ends, soit la nuit du vendredi au samedi ou celle du samedi au dimanche, de 21h00 à 05h00 (jusqu'à 00h00 ou 02h00) lors desquelles 3 (4) collaborateurs/trices sont engagés/es.

Lors des 6 (6) dimanches d'élection/votation, la présence d'agents/es aux abords des bureaux de vote et de dépouillement a été effectuée à hauteur de 37 H/h (95 H/h).

Le personnel de prévention a également été actif aux côtés du service de la voirie, dans le cadre de la lutte contre les dépôts illicites de déchets. 51 plaintes ont été traitées et 13 cas ont donné lieu à des suites pénales.

La Fête des vendanges est toujours l'occasion d'un engagement préventif important. Avec le renfort de 53 (55) gendarmes provenant de la Police neuchâteloise et 6 (6) conducteurs de chiens, les équipes de prévention et d'intervention ont été présentes dans toute la zone de la fête, mais aussi en zone périphérique, notamment sur le secteur des rives, entre le parc de Panespo et le hangar des TN.

A la Place Pury, un poste décentralisé avec 2 (2) collaborateurs était ouvert au public, les 3 nuits. 1 (1) collaborateur a été à disposition à la réception du poste de police pour le conseil et l'enregistrement des plaintes, 24h/24.

Au total, 133 (127) policiers ont été engagés pour assurer la sécurité de cette manifestation, occasionnant 1'063 (1'016) H/homme de travail.

4.3. Le service judiciaire et administratif

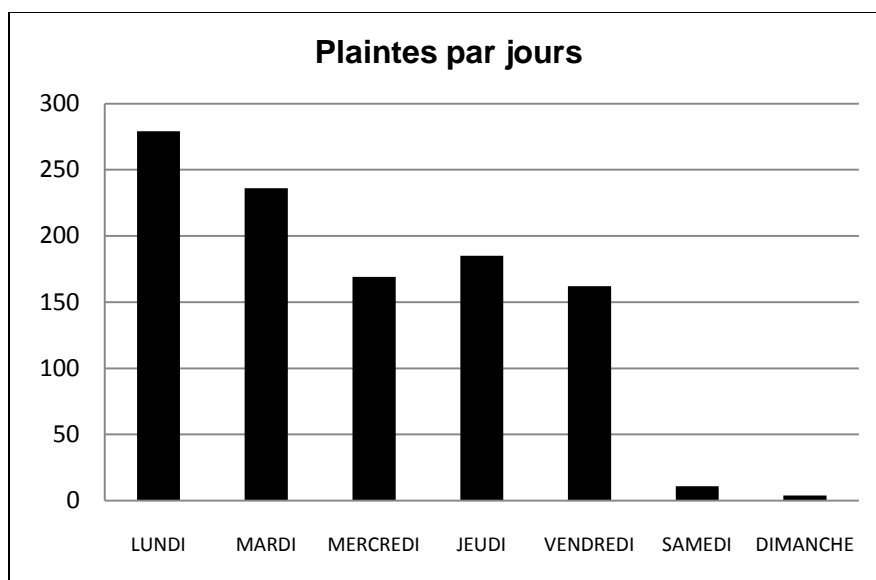
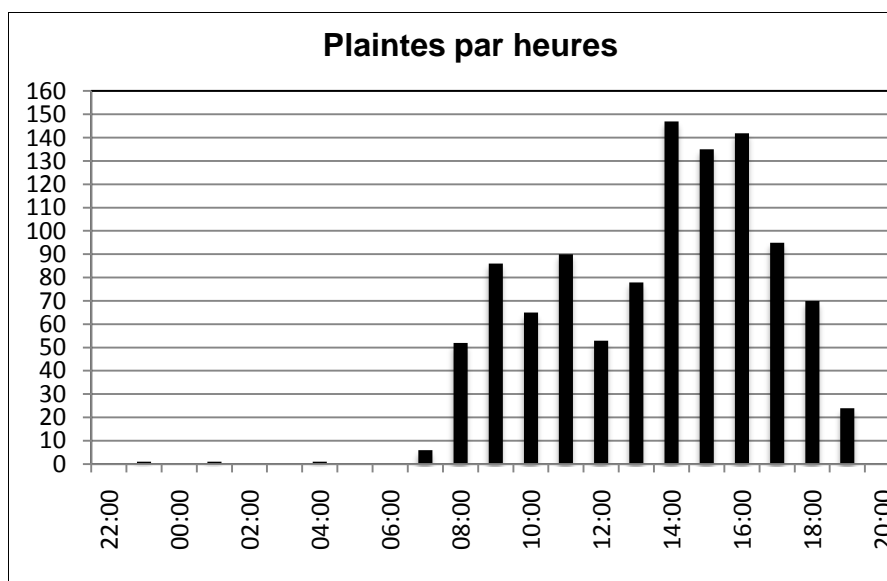
Un guichet unique permet à la personne qui se présente à la Police de la Ville de Neuchâtel de bénéficier des mêmes prestations que dans un poste de police cantonale, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales.

Le service judiciaire et administratif s'occupe de l'enregistrement des plaintes et des enquêtes qui en découlent. Il effectue également des enquêtes spontanées sur la base d'informations parvenues à sa connaissance de diverses façons. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 09h00 à 20h00.

En 2010, il était composé de 4.2 (5) collaborateurs. Pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010, le service a traité 1'157 (1'100) cas dont 1'130 (1'051) plaintes.

La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la Police neuchâteloise ou de la Police de la Ville de Neuchâtel.

Il sied encore de relever la collaboration d'un homme du service au sein du « Team Graffitis » de la Police neuchâteloise. Lors de plusieurs opérations menées par cette équipe, ce collaborateur a activement participé à divers actes d'enquêtes. Lors de ces opérations conjointes, plusieurs auteurs de tags et graffitis ayant principalement opéré en Ville de Neuchâtel et dans le Canton ont pu être interpellés. La grande majorité a reconnu les faits reprochés. Pour le solde restant, il sera dénoncé en vertu des éléments en possession des enquêteurs.



4.4. Service de médiation de la police de la Ville de Neuchâtel

4.4.1. Mondial 2010

Au début de l'année 2010, le responsable du service de médiation a mis une nouvelle fois sur pied le concept des médiateurs urbains volontaires destinés à intervenir à l'occasion du Mondial 2010.

Pour l'édition 2010, le concept des médiateurs urbains a été légèrement modifié, à savoir que les volontaires étaient tous des médiateurs professionnels, ce qui n'était pas le cas pour l'Euro 2008. De plus, ceux-ci ont été soumis à un contrat de travail en lieu et place du code de déontologie qui avait été préparé pour 2008.

Toutes les actions de prévention au sein du village du Monde dressé sur les Jeunes Rives ont été déléguées aux médiateurs. Ceux-ci avaient l'appui de la police en cas de problèmes plus conséquents. Leurs tâches étaient bien évidemment de prévenir et de gérer les conflits, mais aussi de créer des liens avec les tenanciers de la place. Lors de cette édition, les médiateurs avaient également la tâche de faire de la prévention au niveau du bruit.

Pour le Mondial 2010, le nombre de médiateurs a été revu à la baisse, soit 27 médiateurs contre 40 lors de l'Euro 2008. Ces derniers ont travaillé par groupe de deux contrairement à la précédente édition où ils ont travaillé par groupe de trois.

Le service de médiation a constaté que le nombre de conflits gérés durant le Mondial (4 semaines) était moins conséquent que lors de l'Euro (3 semaines). Il y a eu pour l'édition 2010, 12 cas gérés dont un cas transmis à la police. Pour rappel, lors de l'Euro 2008, 28 cas avaient été gérés par les médiateurs dont deux cas transmis à la police.

Dans le cadre de la gestion d'un conflit, les médiateurs ont pu mettre en pratique un type de médiation, appelé « médiation-navette ». C'est-à-dire une médiation où les parties ne sont pas en contact direct, mais où les médiateurs se déplacent d'une partie à l'autre. Cette médiation s'est révélée positive. Après analyse, le service de médiation peut dire que les deux expériences menées jusqu'à ce jour, ont été couronnées de succès.

La prochaine compétition footballistique européenne « Euro 2012 » se déroulera en Pologne et en Ukraine. Sur l'initiative du Conseil de la région de Donetsk/Ukraine et de l'Administration régionale de l'Etat de Donetsk, ceux-ci ont décidé de mettre sur pied la première conférence internationale sur la sécurité humaine personnelle. A relever que la ville de Donetsk accueillera certains matchs, dont la finale de l'Euro 2012.

Pour ces raisons, le médiateur de la police de la Ville de Neuchâtel, a été invité à partager l'expérience de l'Euro 2008 avec les autorités locales et régionales de Donetsk. Cette conférence s'est déroulée dans la ville de Donetsk/Ukraine, en date du 15 décembre 2010, ceci dans leur nouveau stade au « Donbass Arena ».

4.4.2. Projets et formation continue

Dans le cadre de la formation continue, il a été décidé d'introduire un espace de partage pour tous les collaborateurs du Corps de police de la Ville de Neuchâtel. Cet espace de partage a permis à ces derniers de parler de leurs expériences vécues en tant que policier, lesquelles ont été parfois difficiles.

Le but final est d'améliorer le bien-être au travail, de diminuer le stress et l'usure professionnelle. Pour mettre sur pied cet espace de partage, le médiateur de la police s'est

associé avec un de ses collègues médiateur qui est aussi psychologue d'urgence et formateur dans le domaine de la thérapie communautaire. Cette formation continuera avec du personnel intéressé à progresser.

4.5. Brigade urbaine

4.5.1. Contraventions et rapports

713 (657) procès-verbaux de dénonciation répartis selon le tableau ci-dessous ont été établis.

	2010	2009
Code pénal suisse CPS	351	308
Code pénal neuchâtelois CPN	109	174
Règlement de police RPNE	52	43
Loi sur l'établissement des étrangers LFSEE	41	31
Loi fédérale sur les stupéfiants LFStups	65	55
Loi sur les Armes	6	1
Loi sur les établissements publics LEP	9	11
Loi sur la circulation routière LCR	80	34

34 (29) personnes signalées au RIPOL ont été interpellées. 23 (19) arrestations en flagrant délit (bande de voleurs, agressions, vol à l'étalage) ont été effectuées.

4.5.2. Activités

La brigade urbaine maintient les très bons contacts qui ont été établis avec la majorité des commerçants du centre-ville. Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil.

Un prospectus avec des informations afin de donner un maximum de conseils aux gérants est également distribué selon les problèmes rencontrés.

Cette année, une « alarme-sms » a été mise en place, afin de pouvoir très rapidement alarmer les commerçants en cas d'infractions spécifiques. Ce service est volontairement gratuit. Tous les commerçants du centre-ville et des secteurs ont été approchés, afin de pouvoir s'inscrire à ce nouveau service de police.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte. Une augmentation de la consommation et la détention de produits stupéfiants, ainsi que des délits connexes a été remarquée. Un effort particulier a été consenti à la répression de cette activité. Le principal secteur touché par cette problématique est la Place Pury.

Des affiches de prévention «Vols» et «Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne.

Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins.

La brigade effectue également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues, des vendeurs itinérants et de la mendicité, afin d'obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville.

4.5.3. Policiers de proximité de quartier

La police de proximité des quartiers est composée de 4 (4) personnes. Chaque collaborateur œuvre dans un secteur délimité. Ces secteurs sont l'Ouest, le Nord, l'Est et le Sud de la ville. Par leur présence, leurs bonnes connaissances du milieu et des habitants, ils assurent une couverture sécuritaire de proximité. Ils sont très appréciés et sollicités par la population. Ils ont établi un bon contact et un climat de confiance avec les habitants et divers organismes.

660 (1'184) nouveaux clients ont été enregistrés. 6'440 (6'226) passages auprès des habitants ont été effectués. De ces contacts, 393 (542) problèmes ont été annoncés. Cette différence s'explique par des cas beaucoup plus lourds et complexes que l'année précédente, dont 7 (8) subsistent et doivent nécessiter une plus longue procédure d'accompagnement. De plus, 35 (25) enquêtes ont été menées auprès des propriétaires de chiens qui n'ont pas donné suite à la taxe et 1'555 (1'463) commandements de payer ont été signifiés. Durant l'année 2009, 61 (69) plaintes, 4 (32) procès-verbaux d'audition et 53 enquêtes concernant le dépôt de déchets encombrants ont été effectués.

Pendant l'année, les agents ont participé à de nombreuses manifestations telles que fêtes de quartiers, marchés de Noël, kermesses, rencontres sportives et 55 (25) rencontres avec les associations de quartiers.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75% du temps dans les secteurs, être à l'écoute des problèmes des habitants.
- Contacter, gérer et résoudre les problèmes en activant les réseaux qui se composent de : voirie, services communaux, services cantonaux, services sociaux, concierges, transporteurs entreprises, police neuchâteloise, gérances, commerçants, habitants, Viteos, etc.
- Garantir le suivi des dossiers de A jusqu'à Z.
- Enregistrer et traiter les plaintes.

4.5.4. Sécurité de proximité enfants

Ce service veille à la sécurité sur le chemin et aux abords des écoles.

Il s'agit de veiller au maintien d'un climat serein, notamment par une présence marquée dans les secteurs sensibles. Ce service s'intéresse également de près aux problèmes de racket et aux actes de vandalisme souvent des tags.

Durant cette année, une présence régulière a été effectuée dans les bus des TN, afin de lutter contre les incivilités, ce qui a été apprécié.

Durant toute l'année, ce service avec la collaboration d'une personne du service de proximité a rendu plusieurs visites dans les centres d'accueils de la Ville. Quelquefois juste pour une séance d'information et parfois un repas de midi a été pris en commun avec les enfants fréquentant ces locaux. Les animatrices de ces centres ont sollicité plusieurs fois le service durant cette année pour signaler des incidents. Des rapports d'information ont été adressés à l'Autorité tutélaire.

Toujours accompagné d'une personne du service de proximité ou d'un inspecteur de la police de sûreté, des visites et des discussions ont été faites auprès de certains parents d'élèves. Lors de ces entretiens, les enfants étaient présents. Ceci concernait toujours des problèmes rencontrés sur le chemin de l'école. Des cas précis ont amené le service à faire des PV d'audition (vols, déprédations).

Tout au long de l'année, des contacts réguliers sont entrepris avec le service des mœurs de la police de sûreté. Le service participe à des surveillances aux abords des collèges. Ce service participe également à la présentation des activités du Corps de police de la Ville de Neuchâtel comme ce fut le cas pour les étudiants de la HEP.

A l'occasion de la réception des nouveaux arrivants en Ville de Neuchâtel, le service a participé, avec d'autres collègues, à la présentation de la police en tenant un stand d'information au Temple du Bas.

Des rendez-vous sont pris régulièrement avec les directions des écoles. Ces dernières informent le service sur des cas qu'elles rencontrent et vice-versa. Suite à des incivilités et des voies de fait, ce service a donné 8 leçons d'éducation aux élèves de 6^{ème} année des collèges des Terreaux et des Sablons. Ces leçons traitaient des droits et des devoirs des mineurs ainsi que des conséquences du non respect des principes de vie.

Pendant l'année, le service a participé à de nombreuses rencontres avec les associations de quartiers, associations avec les parents d'élèves ainsi que l'association du conseil des parents.

Dans le cadre de l'Unité de débriefing émotionnel de la police neuchâteloise, la collaboratrice du service a suivi plusieurs cours. Elle a également été engagée à 6 (7) reprises pour soutenir psychologiquement des collègues qui ont été confrontés à des situations ou des événements hors du commun. Sur le même sujet, elle a instruit les aspirants de l'école de police des villes et du canton.

Le service a signifié cette année 244 commandements de payer.

4.5.5. Naturalisations

Depuis l'année 2010, les dossiers de naturalisations sont traités par l'Office cantonal de la population. Cependant, suite à quelques dossiers encore en traitement avant la mise en place de la nouvelle procédure, le service a établi plusieurs dossiers pour cette année :

Naturalisations ordinaires : 8 (91)

Naturalisations facilitées : 9 (53)

Total : 17 (165)

4.5.6. Enquêtes pour le stationnement sur le domaine privé

Ce service a été mis en place en 1998 pour répondre à une demande croissante de tâches administratives composées presque exclusivement d'enquêtes déléguées par l'Etat à la Police de la Ville de Neuchâtel. Le tableau suivant permet de se rendre compte de ces activités.

2010	2009		
1'228	1'394	-	Plaintes enregistrées pour stationnement sur des parcs privés
1'176	1'338	-	Procès-verbaux établis pour stationnement sur des parcs privés
52	56	-	Plaintes retirées pour stationnement sur des parcs privés
398	448	-	Actes de poursuite attribués au service
21	17	+	Recherches d'identités pour le service des amendes d'ordre

4.5.7. Etablissements publics

Le service des Etablissements publics gère tous les établissements publics de la Ville de Neuchâtel.

Le service traite les nouvelles demandes de patente qui proviennent de l'office du commerce et établit tous les préavis nécessaires y compris pour les mutations.

Pour chaque changement d'affectation, transformation, rénovation ou nouvelle création, une coordination est nécessaire entre les services de la ville. Les vacances ou absences d'un tenancier doivent être signalées systématiquement.

Les horaires d'exploitation des établissements publics sont fixés selon le règlement de police. Le service gère toutes les demandes de permissions particulières pour les établissements publics.

Par ailleurs, chaque mois le service reçoit la liste des artistes de cabarets de la Ville de Neuchâtel avec leurs attestations de travail. Chaque artiste est convoquée au poste de police afin de prendre possession de son attestation de travail pour le mois. Seules les artistes qui travaillent pour la première fois en Suisse sont convoquées par le service des migrations directement.

Le service écoute, guide ou dirige les artistes. Ces dernières peuvent également renseigner le service si elles devaient rencontrer des problèmes avec leur employeur.

L'année 2010 a été particulièrement chargée. En effet, le service a dû gérer des problèmes d'exploitation de trois établissements publics allant jusqu'à des demandes de retrait de patentes, procédure toujours longue. L'importance des cas soulevés démontre la nécessité de suivre l'évolution de chaque établissement.

Dans la circonscription communale, la situation au 13 décembre 2010 est la suivante :

2010	2009		
81	77	+	Cafés - restaurants de jour
1	1	=	Cafés - restaurants de nuit
5	6	-	Cercles (1 ^{ère} - 2 ^{ème} catégories)
57	56	+	Bars avec alcool
28	29	-	Bars 10 places sans alcool
12	11	+	Hôtels
1	1	=	Hébergement
9	11	-	Discothèques
3	3	=	Cabarets – Dancings
9	10	-	Salons de jeux
20	21	-	Buvettes
1	1	=	Débit ambulat
4	6	-	Nouveaux établissements ouverts durant l'année
5	8	-	Etablissements fermés durant l'année
43	35	+	Etablissements changeant de tenancier durant l'année
3	3	=	Sex-shops
7	7	=	Salles de cinéma

Activités et contrôles effectués par ce service :

2010	2009		
44	49	-	Enquêtes administratives pour des modifications de patentes ou fermetures d'établissements
12	12	=	Contrôles de séjour et des passeports des artistes et musiciens dans les cabarets
159	176	-	Artistes (dossiers examinés)
15	13	+	Contrôles personnel, état général et clientèle dans les établissements publics
5	4	+	Dénonciations (âge clients - travailleurs sans autorisation - ouverture tardive)
29	36	-	Enquêtes administratives pour permissions tardives
26	31	-	Permissions tardives délivrées
56	32	+	Enquêtes administratives diverses (infos, plaintes, etc.)
4	5	-	Séances au service du commerce et des patentes / Cours cafetiers au CPLN

4.6. Brigade de circulation

Les missions de ce service sont:

- veiller à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route ;
- prévenir les délits et les accidents par une présence accrue sur les axes routiers ;
- gérer les véhicules en mouvement et à l'arrêt ;
- effectuer des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des opérations de prévention.

Pour 2010, 69 (59) services d'ordre ont été organisés.

Radars mobile :

Le service radar a procédé à 512 (550) contrôles de vitesse. A cette occasion, 140'647 (153'249) véhicules ont été contrôlés et 10'960 (16'067) procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente 7,15 % (11,90 %) de taux d'infractions.

Radars fixes :

Durant l'année 2010, les appareils de surveillance du trafic ont contrôlé 7'860'760 (7'335'849) véhicules. 28'583 (18'311) infractions ont été constatées, ce qui représente 0,36 % (0,25 %) de taux d'infraction.

En plus des contrôles de vitesse, la brigade de circulation a contrôlé durant cette année 1'915 (2'723) conducteurs. 6 (3) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0,8 o/oo) au volant ou au guidon ; 8 (1) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0,5 o/oo et 0,79 o/oo). Ces 77 (111) deux-roues abandonnés ont été récupérés, dont 4 (3) étaient signalés volés, 23 (8) ont été restitués.

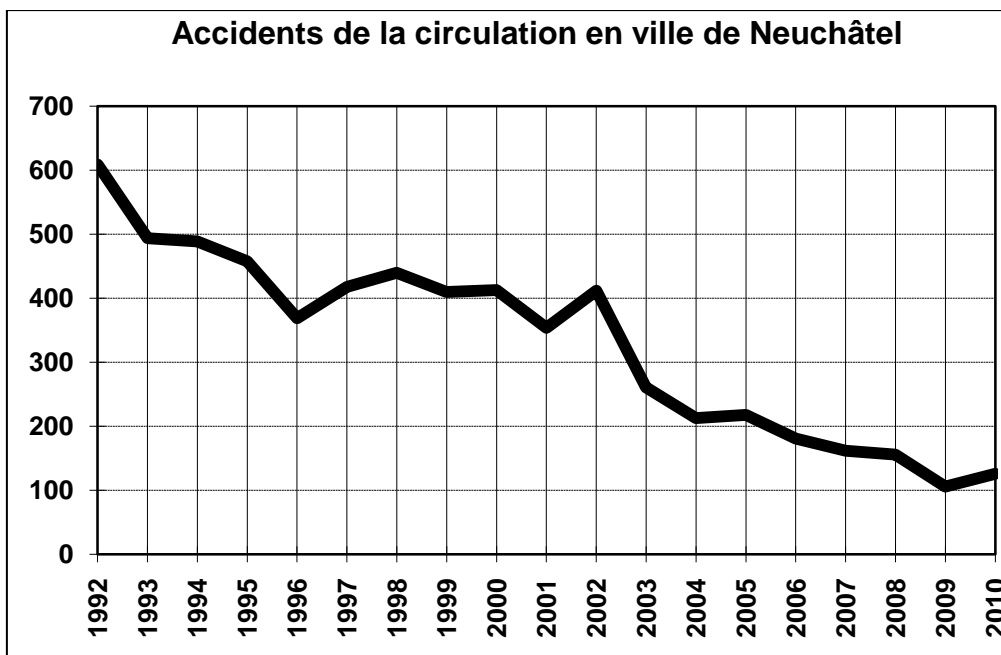
Ce service a également reçu 2'350 (2'208) commandements de payer à traiter. 104 (118) cas sont encore en cours.

Le personnel de la brigade de circulation est intervenu à 15 (12) reprises sur des accidents ayant été soldés par un arrangement entre les parties et 5 (3) constats d'accidents avec dégâts matériels et un accident ayant causé des blessures ont été établis. 7 (11) personnes signalées par diverses Autorités ont été interpellées lors de contrôles.

Les membres de ce service ont fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 27 (20) voitures en fourrière.

En outre, 38 (69) plaintes pour des dégâts commis aux véhicules ou par des véhicules ont été enregistrées et traitées.

Durant l'année 2010, le personnel a effectué 6 (6) convois (funèbres et/ou machines de chantier hors normes).



En 2010, le nombre d'accidents de la circulation a augmenté, soit 126 (106) dont 39 (39), accidents occasionnant des blessures auprès de 45 (47) personnes. Aucun accident mortel n'a été enregistré sur le territoire de la ville de Neuchâtel.

4.6.1. Contrôle stationnement - Contrat de prestation

Ce service participe au contrôle du stationnement sur tout le territoire communal. Il collabore avec la brigade de la circulation lors des services d'ordre pour les manifestations, ainsi que pour des opérations de prévention et lors des campagnes (rentrée scolaire/hiver etc.). Ce service œuvre essentiellement dans le contrôle du stationnement. Dans le cadre de la 3^{ème} étape du plan de stationnement, le stationnement payant en ville de Neuchâtel est passé de 19h00 à 21h00. De ce fait, 24 contrôles ont été effectués et 1'526 contraventions ont été apposées (incluses dans le tableau ci-dessous).

Il est également actif au contrôle du stationnement dans la commune de Peseux, ceci dans le cadre d'un contrat de prestation.

Amendes d'ordre sur véhicules stationnés	Neuchâtel	
Nombre de contraventions	23287	
Nombre de contrôles	1805	
Total	25092	

4.6.2. Signalisation lumineuse

L'année 2010 pour la signalisation lumineuse a été consacrée à l'entretien et au dépannage des installations existantes. Quelques modifications mineures ont été réalisées dans la programmation des carrefours. Il y a également eu la rénovation des détecteurs dans deux armoires de commande. Ce nouveau matériel de part sa plus grande sensibilité améliore la détection des deux roues. Vu le nombre important de chantiers routiers, il a aussi été nécessaire de refraiser plusieurs boucles de détection.

La technologie à LED ayant continué à se développer, il a été possible d'étudier et de planifier la mise en place (janvier 2011) d'une nouvelle interface entre la signalisation lumineuse et le Littorail à la hauteur du dépôt des Transports en commun sur le quai Godet. En effet, l'interface existante datait de 1984 et nécessitait encore 6 ampoules à filament.

En collaboration avec les fournisseurs, le service a initié l'étude visant au remplacement de la centrale de commande de la signalisation lumineuse. Cette centrale permettra non seulement de gérer tous les carrefours reliés mais pourra également être interactive pour le téléjalonnement des parkings et la gestion des horodateurs répartis sur le territoire communal. De plus, elle sera capable d'accueillir des carrefours situés sur le territoire de communes voisines et d'en assurer ainsi le contrôle et la surveillance à distance.

4.6.3. Speedy

L'info radar du type «Speedy», qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse, a été utilisé durant 254 (289) jours pendant l'année 2010. Il a contrôlé 152'197 (284'697) véhicules pour un taux théorique de 16,24 % (16,40 %) d'infractions. En effet, le Speedy étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés. Cet appareil a été fortement utilisé dans les «Zones de rencontre» et «Zones 30 km/h».

4.6.4. Borne de comptage

Le Corps de police dispose d'une borne de comptage du trafic. Cette installation a été utilisée principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à postériori, conformément à l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre.

Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Speedy, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Pour l'année 2010, cet appareil a été utilisé 247 (290) jours sur le territoire. 401'927 (300'075) véhicules ont été enregistrés pour un taux théorique d'infractions de 8,55 % (8,11 %).

4.6.5. Modération du trafic

Dans le cadre de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers, l'année 2010 a été marquée par la mise en place des zones 30 km/h « Côte Est », « Côte Ouest », l'extension de la zone 30 km/h « Orée » et par la mise en place de la zone de rencontre « Jardin Botanique ».

Les expertises à postériori de la zone 30 km/h « Les Faubourgs », de la zone de rencontre « Tertre – Louis-Favre » ont été réalisées et validées par les services de l'Etat.

Dans le cadre de la réalisation de plusieurs chantiers, des mesures de modération du trafic ont été mises en place. Aussi, des trottoirs traversant ont été construits aux extrémités est et ouest du Chemin des Pavés, à l'intersection des rues Charles-Knapp – Cassarde, au sud de la Cité de l'Ouest à Serrières, ainsi qu'au débouché du Chemin des Perrolets-St-Jean.

Le groupe de pilotage du dossier de modération du trafic, composé la Direction de la Sécurité, d'un représentant du Corps de police et de représentant du bureau technique des Infrastructures et Energies, s'est rencontré à 3 (4) reprises pour poursuivre le traitement de ce dossier.

4.6.6. Plan de stationnement - Autorisations

La délivrance d'une autorisation doit garantir le respect des dispositions légales et des conditions de délivrance. Le service gère tous les contentieux qui sont en lien avec les autorisations en question.

Dans ce cadre, le service assure la mise en place de la gestion de la 3^{ème} étape du plan de stationnement, qui a été acceptée par le Conseil général en date du 30 juin 2008.

De plus, il s'agit de préparer les dispositions légales complémentaires sous la forme d'arrêtés. Il faut également coordonner la mise en place matérielle des mesures décidées par l'Autorité.

Relevons que le Tribunal Fédéral (TF) a donné raison aux trois villes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel), lesquelles avaient déposé un recours contre l'arrêté de l'Etat portant révision de l'arrêté d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière (cet arrêté assimilait les fonctionnaires de l'Etat à des résidents).

Le bref historique ci-dessous reprend les jalons principaux des démarches réalisées :

- **8 décembre 2008**, sanction par le Conseil communal des arrêtés relatifs à la 3^{ème} étape du plan de stationnement, notamment celui qui concerne l'octroi des vignettes de stationnement.
- **Décembre 2008**, envoi à l'Etat par le Conseil communal des arrêtés d'application relatifs à l'octroi de vignettes de stationnement et à la perception des redevances.
- **Janvier à juillet 2009**, attente et relances systématiques concernant la sanction des arrêtés par l'Etat.
- **1^{er} juillet 2009**, mise en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, de l'arrêté du Conseil d'Etat portant révision de l'arrêté d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière (*cet arrêté assimile les employés de l'Etat bénéficiant de vignettes à des résidents*).
- **1^{er} juillet 2009**, sanction par l'Etat des arrêtés qui concernent la 3^{ème} étape du plan de stationnement.
- **10 juillet 2009**, publication des arrêtés en question dans la Feuille officielle.
- **31 août 2009**, recours au Tribunal fédéral contre l'arrêté de l'Etat portant sur la révision de l'arrêté d'exécution de la loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière.
- **Fin 2009**, mise en place dans le terrain des mesures prévues.
- **Début 2010**, application des mesures. Spécificité pour l'Etat : aucune facturation tant que le TF n'a pas statué sur le recours cité ci-dessus.
- **29 septembre 2010**, recours des trois villes accepté.

La commission du plan de stationnement du Conseil général a siégé le 17 novembre 2010. Elle a été informée dans le détail sur l'avancement du plan de stationnement.

L'ouverture du P+R des Piscines, des parkings payants du Port du Nid-du-Crô et de Panespo

La rédaction et l'élaboration finale de l'arrêté d'application du P+R des Piscines ont été traitées par ce service, en collaboration avec le service juridique.

La mise en place des parkings payants a été effective le 2 mars 2010. Plusieurs collaborateurs étaient sur place tous les jours, pendant une semaine, afin d'informer les usagers sur les changements, notamment sur l'utilisation des badges magnétiques « P+R ».

Il a été aussi nécessaire d'expliquer à tous les acteurs des sites concernés, notamment en ce qui concerne les parkings des Piscines (P+R), du Port du Nid-du-Crô et de Panespo, les tenants et aboutissants concernant le fonctionnement de ces parkings. Ce service gère également les badges P+R octroyés selon les bases légales en vigueur. 274 badges ont été délivrés.

Taux d'occupation des parkings de mars à novembre

Piscines 337 places : le taux d'occupation journalier moyen de tous les utilisateurs est de **30,21 %**. L'occupation journalière moyenne des détenteurs de badges « P+R » est de 59 véhicules.

Panespo 198 places : le taux d'occupation journalier moyen de tous les utilisateurs est de **24,01 %**. L'occupation journalière moyenne des détenteurs de badges « Zone bleue n°8 Résidant » est de 2 véhicules.

Le taux d'occupation est inférieur aux prévisions et la baisse des recettes est due au stationnement avec vignettes pendulaires gratuites et le début de l'exploitation au printemps. Néanmoins, l'objectif politique d'une diminution du nombre de véhicules au centre ville est atteint.

Le 17 novembre, un contrôle des détenteurs de badge a été effectué. Sur 20 possesseurs de badges contrôlés, un avait transmis son sésame à une connaissance. Une lettre d'avertissement a été envoyée au détenteur du badge. S'il y a récidive, le badge sera retiré définitivement.

Extension de deux zones bleues et d'une nouvelle zone bleue partielle :

L'extension des zones 4, la finalisation de la zone 5 et la mise en place de la nouvelle zone 10 ont également été traitées (octroi des vignettes, planification, communication aux habitants, à la presse, etc.). Beaucoup de temps a été consacré aux questions des citoyens (courriels, téléphones, réception).

Plusieurs contacts ont eu lieu avec les entreprises et indépendants qui étaient concernés par la mise en place des zones bleues, pour leurs collaborateurs. Grâce à ces entretiens et une bonne communication, ces changements, qui demandent une réorganisation de la part desdites entreprises, ont pu être effectués en amont.

Un groupe de travail, auquel participe ce service, a été créé spécialement pour l'organisation du stationnement en ce qui concerne le CSEM, ceci en collaboration avec d'autres services et le représentant à la mobilité douce de la Ville de Neuchâtel. Les travaux sont en cours, notamment pour la mise en place d'un plan de mobilité et de stationnement pendant la période du chantier Microcity.

En novembre 2010, le Conseil communal a décidé de baisser le tarif des autorisations « pendulaires dynamique » de 200 francs. Celles-ci passent de 1'400 à 1'200 francs pour stationner du lundi au vendredi et de 1'600 à 1'400 francs pour la période du lundi au samedi.

Zone piétonne

Ce service régit les conditions d'octroi, d'utilisation et les tarifs des autorisations d'accès en zone piétonne.

Autorisations	Zones bleues	Zone Piétonne	Coq-d'Inde	Spéciales
Résidents	2603	125	28	
Pendulaire dynamiques	140			
Entreprises / Fondations	204	464	46	
Infirmières / médecin / artisans / chantiers etc.				1598
TOTAL PAR SORTES	2947	589	74	1598
TOTAL GENERAL	5208			

7 contrôles à grande échelle ont été effectués en zone piétonne concernant le respect des bases légales pour l'accès à cette dernière ainsi que le stationnement, lequel est interdit en zone piétonne. Il a été constaté que les usagers sont encore dans la tendance « je vais en zone piétonne avant 10h00 car j'ai le droit », alors que ça n'est pas le cas. Des passages ont également été effectués régulièrement au centre-ville, afin de contrôler ces dispositions.

Relevons que 145 autorisations n'ont pas été octroyées par non respect des bases légales.

Autorisations par internet

Depuis janvier 2010, le client peut commander son autorisation par internet, la payer et l'imprimer, ceci directement depuis chez lui. Cela concerne les autorisations de type « zone piétonne à l'acte » et « visiteurs ». Cette offre est appelée à s'étendre aux autorisations de type « chantier ».

125 autorisations type « visiteurs » (sur 359) et 189 autorisations type « zone piétonne à l'acte » (sur 3826) ont été directement établies par les clients depuis leur ordinateur. Il s'agit d'un bon début et cette façon de faire progresse de jour en jour.

4.6.7. Chantiers

Durant l'année 2010, 184 (159) permis de fouilles ont été délivrés par le bureau technique d'Infrastructures et Energies, représentant à chaque fois des travaux sur la voie publique. 66 (43) permis d'utilisation du domaine public ont été délivrés par le service des chantiers pour des dépôts de bennes ou autres, sur la voie publique. 21 (18) demandes pour l'installation d'échafaudages ont été traitées par ce même service.

Dans le cadre des différents chantiers, le collaborateur a participé à 371 (355) séances.

Les principaux chantiers sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, durant l'année 2010 ont été :

- La fin des travaux de rénovation du réseau d'eau, d'électricité, de gaz dans la partie centrale de la zone piétonne, englobant la rue du Concert et la rue de l'Hôpital.
- Les travaux nécessaires au raccordement des canalisations de l'Association des 4

communes de l'Ouest du Val-de-Ruz à la STEP de Neuchâtel, en passant par H.-Spinner - Maujobia, Verger-Rond – Cadolles.

- Les travaux de raccordement d'une conduite de transport d'eau potable pour la Commune d'Hauterive, en parallèle, y compris le réseau VITEOS.
- Les travaux de démolition de l'ancien collège de la Maladière.
- Les travaux de construction du TransEurope, sur l'Espace de l'Europe.
- La construction d'un immeuble d'habitation à la rue des Parcs.
- La dernière étape importante des travaux concernant le PGEE sur l'axe Rocher – Plan - Cadolles.
- Les travaux concernant le PGEE dans le quartier de Monruz / La Coudre, avec la fermeture complète de la rue de la Favarge.
- Les travaux d'aménagement et l'application du Plan d'alignement sur la rue des Fahys.
- Rue du Vieux-Châtel : mise en place du chauffage à distance et rénovation des conduites eau et gaz, réfection de chaussée.
- Déviation des conduites eau et gaz au sud de la RC 5.
- Démolition et début de la construction du nouveau magasin Migros, avenue des Portes-Rouges.
- Début des travaux du complexe des Draizes.
- Réfection de plusieurs chaussées (gravillonnage).
- Réfection de la chaussée au droit du giratoire du Port, avec modification des sorties de la Place Alexis-Marie-Piaget.
- Les travaux de percement des tunnels de Serrières ont également eu une influence dans ce quartier, tant en ce qui concerne la circulation (vitesse réduite, fermeture du passage inférieur pour les piétons, construction d'une passerelle provisoire) que le stationnement (fermeture définitive du P+R de Serrières).

Afin que ces travaux ne génèrent pas d'importantes perturbations du trafic, plusieurs séances de coordination et de planification ont été organisées avec les partenaires.

4.7. Education et prévention routière

Secondé par une collaboratrice, le responsable du service de la prévention et de l'éducation routière de la police de la Ville de Neuchâtel a mené à bien le programme planifié pour cette année. Le détail des passages dans les classes, ainsi que toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également ci-après.

Tableau récapitulatif du nombre d'élèves instruits et de classes visitées.

2010	2009		
1'219	1'189	+	élèves instruits des écoles du niveau 1 et 2 enfantines
76	75	+	classes visitées d'écoles du niveau 1 et 2 enfantines
3'187	3'517	-	élèves de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} années primaires instruits
191	216	-	classes de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} années primaires visitées
1'531	1'408	+	élèves des écoles secondaires, niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 instruits
86	82	+	classes secondaires des niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visitées
306	274	+	élèves qui ont participé aux deux épreuves de l'examen cyclistes
8	10	-	jeunes ont fait l'objet de cours d'éducation routière suite aux décisions de l'Autorité tutélaire

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits	:	5937	(6114)
Nombre de classes visitées	:	353	(373)
Nombre de campagnes réalisées	:	17	(18)

4.7.1. Campagnes de sécurité

Cette année 17 (18) campagnes d'éducation routière ont été réalisées dans les classes. A nouveau, toutes les classes enfantines et primaires ont été visitées à deux reprises. 8 (8) autres campagnes de prévention générale et routière ont été menées à bien.

Les chiffres mentionnés ci-dessus comprennent également le passage du service dans les écoles Catholique, Montessori et de Chaumont, ainsi que dans les crèches des hôpitaux, Le Chat Botté et La Découverte.

Le service a consacré un peu plus de 55 (80) heures aux abords des collèges primaires pour contrôler et assurer la sécurité des enfants et pour parfaire les règles apprises en classe.

Les éducateurs de la prévention routière ont remis lors des passages dans les classes de première enfantines 476 (453) boudriers rétro-réfléchissant. Aux élèves de tous les niveaux scolaires, le service a remis plus de 13'500 brochures, feuilles d'informations, autocollants, gadgets, jeux, etc. Ces documents sont remis au service de la prévention routière généreusement par le BPA - TCS - ACS - ATE et autres. Quelques uns sont également créés par le service de la police de la ville. Les différents documents sont adaptés et remis selon l'âge et les niveaux scolaires des enfants.

Le service de la prévention routière a souhaité la bonne année aux automobilistes en 8 endroits différents de la ville. Pour cette campagne, avec l'aide des autres services de police, 4'900 cartes de vœux ont été distribuées, ce qui représente quelques 30 heures de présence sur rue.

Pour la rentrée scolaire d'août, le service d'éducation routière, avec l'aide des brigades de proximité, urbaine et des assistants de police, ont remis quelques 6'900 cartes. Celles-ci rendaient attentifs les usagers de la route que, pour de nombreux enfants, la période d'août est celle des premiers jours d'école. Ce sont plus de 32 heures de distribution qui ont été consacrées à cette campagne. De plus, le service a fait poser 14 panneaux portant l'affiche " Merci de t'arrêter pour moi ", dans des lieux stratégiques de la ville et 10 banderoles annonçant la rentrée scolaire ont aussi été installées aux entrées de la ville, afin d'accentuer encore plus le message de prévention. A relever que ces calicots ont également été posés pour les rentrées scolaires des mois d'avril et d'octobre. En raison de travaux sur le chemin du Châble, qui est un itinéraire très fréquenté par les enfants, 4 banderoles ont été placées judicieusement durant 2 semaines sur le chemin de la Favarge, chemin de contournement.

Afin de sensibiliser les parents qui conduisent leur progéniture au plus près des écoles, pour leur garantir une sécurité optimale, le service a apposé en début d'année deux calicots portant la mention "Les abords et les cours des écoles sont faits pour les enfants pas pour les voitures". Malheureusement, ces inscriptions n'ont pas été respectées et les deux banderoles ont été lacérées par des inconnus.

La journée « Portes ouvertes » au jardin de circulation a été organisée le samedi 13 juin sur la place du Port. Plus de 40 personnes se sont approchées des policiers, afin d'avoir des renseignements concernant le comportement que doivent avoir les cyclistes sur la chaussée et particulièrement dans les giratoires.

Cette année les résultats de l'évaluation des connaissances en circulation routière (examen pour cyclistes) ont été très réjouissants. En effet, cela fait quelques années que les élèves de Neuchâtel n'avaient plus obtenu autant de certificats et de médailles.

Cependant, 59 lettres ont été expédiées aux parents des élèves qui avaient commis une ou plusieurs fautes graves ou qui ne maîtrisaient pas suffisamment leur véhicule.

2 collaboratrices de la ville sont venues aider les membres de la Commission technique d'éducation routière (CTER) pour le bon déroulement la 16^{ème} Coupe scolaire neuchâteloise. Celle-ci s'est déroulée le mercredi 30 juin à La Chaux-de-Fonds.

Cette année encore, la Société Générale d'Affichage (SGA) a posé pour le service des affiches de prévention, sur les supports de format mondial, lesquels sont placés en 10 endroits stratégiques de la ville. Ces affiches concernaient les thèmes suivants " *La vie est parfois renversante (casque cycliste)* " - " *Captivé par son jeu* " - " *Slow down – Take it easy* " - " *Lumière Visibilité Sécurité* " - " *En forme pour conduire 0/00 à deux reprises* ".

Dans le cadre de la prévention, environ 16'000 brochures, affiches, dépliants, feuilles d'information et autres ont été distribués, remis et placardés. Ce sont particulièrement les automobilistes qui ont été touchés par ces interventions, mais également les cyclistes et les piétons.

4.7.2. Patrouilleurs scolaires

Cette année, 3 personnes ont été engagées, afin de remplacer 3 patrouilleurs qui ont mis fin à leur activité. Actuellement ce sont donc 13 (13) patrouilleurs adultes qui assurent la sécurité des enfants mais également celle des personnes à mobilité réduite et des adultes. 9 passages pour piétons sis aux abords de 5 collèges (Serrières, Vauseyon, Charmettes, Acacias et Maladière), ainsi que sur la rue de Gibraltar, des Draizes, de la Cassarde et sur la route de Pierre-à-Bot sont ainsi sécurisés lors des heures de rentrée et de sortie des classes. Cette année encore aucun incident n'est à déplorer.

89 (87) passages auprès des patrouilleurs scolaires ont été effectués par le responsable du service. Ce qui représente plus de 26 (14,5) heures de formation, d'entretien et de contrôle sur leur poste de travail.

4.7.3. Autres travaux

Le responsable du service de l'Education et prévention routière a participé aux 6 séances de la Commission technique d'éducation routière (CTER).

Le mercredi 8 septembre, tous les membres de la commission technique d'éducation routière ont présenté leurs missions et travaux de spécialistes, aux étudiants de la Haute Ecole Pédagogique à La Chaux-de-Fonds.

Du 3 au 5 novembre 2010, le responsable du service a suivi un cours de l'Institut Suisse de Police à Lausanne. Cette formation continue est destinée aux spécialistes de l'éducation routière et de la prévention routière. De nombreuses idées de leçon et de sensibilisation sont présentées lors de ces rencontres.

En tant que délégué du bureau suisse de prévention des accidents (bpa), le responsable du service a suivi la seconde partie de la formation de base pour les délégués, le 29 octobre à Auvernier.

De plus, il a assisté au Congrès pour les instructeurs de la prévention routière à Berne le 17 novembre. Les nouvelles campagnes et les nouveaux moyens didactiques du bpa ont été présentés à cette occasion. De plus un exemple de leçon a été présenté par un collègue de la police bernoise.

Dans la cadre de la formation continue de délégué bpa, le responsable du service a également participé à la journée mise sur pieds à La Rouveraiie le 24 novembre. Chacun a travaillé sur des situations dangereuses qui ont été constatées en certains endroits de la région. Cela permet d'obtenir des résultats concrets pour les apprenants.

Il a également accompagné la responsable des installations dans et aux abords des crèches de la ville de Neuchâtel. A plusieurs endroits, des conseils judicieux lui ont été apportés, afin de sécuriser au mieux leurs abords.

De plus à la demande d'un citoyen, le préposé bpa a effectué une analyse dans le secteur de Vauseyon.

Le 30 avril le service de l'éducation routière représentait la Ville de Neuchâtel lors de l'assemblée générale du Conseil de la Sécurité Routière à Berne.

Aidé par la brigade de circulation, le service de l'éducation routière a assuré la sécurité des enfants se rendant au collège de La Promenade ou au théâtre du Pommier, afin d'assister à divers spectacles de danse et de représentations théâtrales.

A l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants dans la commune, le responsable du service avec le coordinateur de la brigade de proximité et le médiateur, ont représenté le Corps de police. Environ 40 personnes se sont approchées du stand.

Des questions portant sur les vignettes de zone, les giratoires et autres ont été posées.

Lors des entrées et sorties des 18 représentations cinématographiques de la "Lanterne Magique", en collaboration avec les auxiliaires de police, le service a assuré la sécurité des enfants qui venaient assister aux représentations.

4.8. Taxis

A la fin de cette année, le service compte sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, 10 (10) concessionnaires se partageant 19 (20) droits de stationnement avec 41 (39) véhicules. Cette année il y a eu 1 (1) concessionnaire sans droit de stationnement avec deux voitures ce qui signifie que les véhicules de ce concessionnaire ne peuvent attendre la clientèle sur une case de stationnement destinée à cet effet. Cela représente un parc de 43 (40) taxis. 20 (18) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 81 (85) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. 2 (8) conducteurs sont au bénéfice d'une autorisation provisoire pour conduire un taxi. Durant l'année 2010, le service des taxis a établi 28 (27) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 1 (2) rapport a été établi pour un nouveau concessionnaire. 26 (24) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation provisoire pour conduire un taxi en Ville de Neuchâtel. 26 (17) ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation permanente. Aucun (4) candidat n'a été convoqué pour une deuxième session. 1 (2) conducteur a passé et réussi l'examen approprié de concessionnaires. A l'occasion de diverses manifestations telles que la Fête des vendanges et le Nouvel An, le service des taxis a délivré 26 (24) autorisations de stationnement supplémentaires. D'autre part, 20 (16) taxis ont été inspectés et 2 (3) contrôles sur rue ont été effectués. 2 (1) contrôles de nuit ont été effectués ainsi que 2 (3) contrôles sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels. Le service a dû procéder à 1 (2) procès-verbal d'audition. 6 (4) heures d'instruction sur le règlement et l'arrêté des taxis de la Ville de Neuchâtel ont été dispensées à 6 spécialistes de la police neuchâteloise.

La commission paritaire a siégé deux fois cette année, au mois d'avril et septembre.

4.9. Service de l'instruction

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 1'881,5 (1'508,5) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autres les thèmes suivants : Tirs, self-défense, patrouilles à vélo.

Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police ou d'autres Corps de police : cours CCIII pour officiers de police, self-défense et PR-24, médiation, espace de partage et expérience, formation continue de l'état.

Heures et types de cours							
ISP - Conduite	PR-24 & Self-défense	Patrouilles à vélos	Médiation	Espaces de partages et expériences	Divers	Code de procédure pénale	Total
80	560.5	60	10	224	16	598	1'881.5

Un aspirant de police et 4 auxiliaires de police ont pris part à la formation délivrée par le centre de formation de la police neuchâteloise à Colombier.

Comme pour les années précédentes, les collaborateurs de la brigade urbaine, ainsi qu'un membre de la police de proximité de quartier (Beaux-Arts), ont reçu une instruction concernant l'emploi des vélos dans le principe de la proximité, de la protection personnelle et des interventions de police, ainsi qu'une formation au tir.

L'officier de la brigade urbaine a participé à la première partie de la formation d'officier de police de l'ISP en 2009, il poursuit actuellement sa formation qui prendra fin en 2011.

Tous les agents portant l'uniforme ont suivi les cours et la certification self-défense à mains nues.

Cette année, 30 (10) enfants ont participé aux 3 leçons de self-défense instruite par les instructeurs de la police de la Ville de Neuchâtel, dans le cadre du passeport vacances.

4.10. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 1'403 (1'983) lettres auxquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela, une recrudescence des formules électroniques de transmissions ou demandes d'informations toutes aussi importantes qui nécessitent également une réponse écrite.

Le service établit en plus des documents du Corps de police, tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse est à la signature du directeur. Il s'agit également de tenir à jour le site internet du Corps de police et le site intranet qui est dévolu à l'information de tout le personnel. Actuellement, ce dernier a remplacé toute l'information papier. Afin de satisfaire au mieux le client, le site internet de la Police de la Ville de Neuchâtel continuera sa progression et sa migration orientée public. En effet, il s'agit d'offrir toutes les prestations possibles dans le respect des prescriptions légales en utilisant au maximum l'informatique. Ceci est un avantage important pour le client qui peut de jour comme de nuit et 24h/24 demander une prestation. Le Corps de police peut ainsi répondre aux attentes des clients dans un bref délai.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 37'200 (34'400) notifications, 20'800 (20'700) rappels, 221 (180) réponses écrites suite à des contentieux. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme de mandat de répression au service compétent de l'Etat. De plus, il s'agit également de répondre aux nombreux appels téléphoniques concernant des demandes diverses en lien avec les amendes.

Dans le domaine de la facturation, ce sont près de 4'000 factures qui sont générées chaque année par le service. Celles-ci concernent les locations des places d'amarrage, ainsi que l'hivernage et la consommation électrique pour les quatre ports de la ville, les redevances pour les enseignes et concessions, l'occupation du domaine public (chantiers, manifestations, marchés, marchands ambulants), les taxes pour les chiens, les diverses prestations de police, les autorisations pour manifestations, ainsi que les nouvelles demandes d'accès à la zone piétonne.

4.11. Service technique, central et réception

Le service dépanne (56 fois en 2010 contre 34 en 2009) et entretient la signalisation lumineuse, ainsi que les appareils de transmission. Pour ces derniers, il est en contact étroit avec le service technique de la police neuchâteloise. Le matériel technique nécessaire à l'exécution des tâches quotidiennes du personnel est également sous sa responsabilité, de même que les installations techniques exploitées dans les locaux de la caserne. Il est en liaison étroite avec les fournisseurs de prestations sollicités pour la réalisation de divers projets ou le remplacement d'équipements.

Cette année, ce service a poursuivi les travaux de la 3^{ème} étape du plan de stationnement. Il a également planifié la rénovation des appareils de contrôle du stationnement TOM 94 dont les premiers exemplaires ont été installés en 1996. Il a participé au chantier de la mise en service des barrières du P+R des piscines, du Quai Robert-Comtesse (ex Panespo) et des horodateurs du parking du port et Nid-du-Crô. Il a participé à la mise en place technique des installations et au central des outils de gestion de ces parkings ainsi qu'à leur suivi.

Il a également assuré la planification technique nécessaire au déménagement des services de police pour permettre la location des 4^{ème} et 5^{ème} étages du Faubourg de l'Hôpital 6 au profit des magistrats de notre canton.

De plus, il a sous sa responsabilité la centrale des télécommunications et la réception du Corps de police. Il organise le tournus des services et contrôle l'activité des opérateurs et des réceptionnistes.

4.11.1. Central et réception

Le service du central exploite et dessert la centrale des transmissions. Il est périodiquement renforcé pour faire face aux heures d'ouverture supplémentaires nécessaires par rapport aux manifestations organisées. C'est notamment le cas pour la Fête des vendanges, où il assure une permanence 24h/24h pendant les 3 jours, la Fête de l'Uni, Festi-Neuch, le 1^{er} Août, les ponts administratifs et diverses autres manifestations sportives. Cela a représenté au total 306 heures d'ouvertures supplémentaires, dont 121 heures pour le Mondial de football.

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras de vidéo interne, et la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse pour les carrefours reliés à la centrale. De plus, il assure dans sa globalité la gestion administrative des commandements de payer.

La desserte du central et de la réception a été assurée du lundi au samedi de 06h30 à 20h00 avec fermeture le dimanche et les jours fériés.

Suite à la mise en service des deux parkings avec barrières aux Piscines du Nid-du-Crô et aux Patinoires, le central assure pendant les heures d'ouverture l'observation par caméra de l'état des installations et l'assistance à distance des usagers. Il prépare et délivre également les cartes pour les abonnés P+R.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte, etc. Il établit le fichier des chiens et délivre les médailles pour les nouveaux arrivants. Il tient à jour les fichiers des autorisations pour la zone piétonne et celui des vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure la gestion des objets trouvés, répond aux nombreuses questions du public et prépare les billets

pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles. Il s'occupe également du répertoire des vélos trouvés ainsi que de la recherche des propriétaires. Il délivre aussi les cartes d'entrées à l'acte pour la borne du Coq-d'Inde. Comme mission auxiliaire, il assiste les opérateurs de téléphone en cas d'appels en nombre.

Il tient à jour sa rubrique du site internet www.policeneuchatel.ch en y faisant figurer les photographies des vélos abandonnés et des objets trouvés rapportés. Cette rubrique a été créée afin que le public puisse visualiser, en cas de perte, ce qui a été rapporté avant de se déplacer.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et de la réception

2010	2009		
31'208	31'008	+	appels téléphoniques réceptionnés par le central
1'933	2'037	-	appels téléphoniques sur le répondeur
210	214	-	messages enregistrés sur le répondeur
4'220	4'811	-	autorisations à l'acte pour la zone piétonne (2008, pas toutes saisies dues au changement de système informatique)
387	-	+	autorisations à l'acte visiteurs dont 30 % par internet (nouveau)
1'078	1'122	-	chiens enregistrés dans le fichier
1'999	2'237	-	heures/homme de présence à la réception
5'703	5'140	+	heures/homme nécessaires à l'exploitation du central
1'348	1'525	-	objets trouvés remis au poste de police
834	997	-	objets trouvés restitués à leur propriétaire
1'794	1'894	-	recherches par radios
50'170	50'051	+	total des accueils à la réception

L'augmentation des heures de desserte du central s'explique essentiellement par l'organisation du Mondial de football au mois de juin 2010. La diminution des autorisations à l'acte pour accéder à la zone piétonne va dans le sens de la diminution demandée du trafic automobile dans la zone.

4.11.2. Parcomètres

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres ainsi que des horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et mettre en rouleaux l'argent.

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, ce qui représente 45 (52) heures de travail, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin 18 (18) dépouilles, de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse des automobiles). Il assure le ramassage et l'entreposage des vélos abandonnés sur la voie publique 77 (113). Cette année, par manque d'objets, la vente aux enchères des vélos trouvés n'a pas été organisée.

En 2010, le service compte 70 (69) parcomètres multiples, 14 (10) horodateurs et 2 (0) parkings avec barrières. Les travaux effectués aux abords de la zone piétonne ayant rendu plusieurs places de stationnement momentanément inutilisables, ainsi que la suppression de places de stationnement au profit des containers enterrés ont contribué à une croissance moindre de la somme encaissée. Ceci, malgré l'allongement du temps de paiement de 19h00 à 21h00.

Le poids de l'argent transporté est de 12'221 (11'599) kilos de monnaie, ce qui représente 65'024 (59'621) rouleaux de monnaie. Le total de tickets distribués aux horodateurs et barrières est de 738'000 (620'000).

Le comptage des opérations effectuées sur les appareils accordant les 30 premières minutes gratuites fait état de 750'595 opérations. Celles-ci, représenteraient la somme de Frs 375'297.50.

4.12. Service du domaine public

Ce service gère l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux manifestations.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont des rapports d'information et des enquêtes, l'établissement d'autorisations et de contrats, des séances de travail, des études diverses et la gestion de dossiers courants.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des activités déployées par le service.

2010	2009		
61	62	-	métiers de forains installés
4	5	-	cirques qui se sont produits à Neuchâtel
1'296	1'376	-	tickets de location de place pour les marchés
73	83	-	abonnements délivrés pour les marchés
79	79	=	demandes de pose d'enseignes ou stores
22	7	+	rapports ou renouvellements établis pour anticipations immobilières sur le domaine public
929	876	+	autorisations pour utilisation du domaine public (stands, manifestations, etc.)
610	558	+	factures pour l'occupation du domaine public (chantiers, étalages, etc.)

Plusieurs projets de construction ont été soumis à l'appréciation de ce service, notamment en ce qui concerne les accès aux nouvelles constructions et à la signalisation routière.

Le Corps de police s'est également prononcé sur des dossiers plus importants, comme par exemple le Plan de Quartier de Monruz, le Plan de Quartier du CSEM – IMT – EPFL.

Chaque chantier a nécessité la mise en place de mesures particulières. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités. Certains travaux ont nécessité des mesures particulières pour permettre le ramassage des ordures ménagères dans certains quartiers. Un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et la sécurité, afin d'assurer des cheminements protégés pour les piétons.

Durant l'année 2010, 33 (28) séances de coordination ont été organisées entre le service de la signalisation routière d'Infrastructures et Energies, le service des chantiers de la Police de la Ville et le coordinateur « Circulation ».

Lors de ces séances, les problèmes de signalisation routière verticale (signaux) et horizontale (marquage), la mise en place de signalisation donnant suite à la publication d'arrêtés sur la circulation routière, la mise en place de signaux pour les manifestations et le suivi des chantiers dans ce domaine ont été traités.

En effet, il est important d'avoir une vision d'ensemble de la signalisation routière, afin d'éviter des manquements dont les conséquences pour les usagers peuvent être graves et aller jusqu'à provoquer des actions en justice.

Ce service a également établi plusieurs arrêtés pour l'installation de signaux sur fonds privés 9 (7) ainsi que différents arrêtés concernant des chantiers et/ou de nouvelles signalisations.

4.12.1. Fête des Vendanges

Lors de la Fête des vendanges 2010, le domaine public a été concédé au Comité d'intendance de la Fête. Le service de la voie publique a collaboré à l'attribution des emplacements des stands.

Hormis deux séances de coordination avec les responsables du Comité de la Fête des vendanges, cette manifestation a engendré 86 (90) heures de travail de planification.

Le Corps de police a été pour l'occasion renforcé pour les missions de sécurité, de circulation et de stationnement par du personnel provenant de la Police neuchâteloise, du service du Domaine Public de La Chaux-de-Fonds, par un contingent des Cadets de la Ville de Bâle (renforcé par des cadets de Schaffhouse) ainsi que par des volontaires civils qui ont décidé de passer la Fête des vendanges autrement. Pour l'année 2010, un groupe de 12 volontaires formés à la régulation du trafic a été engagé sur les carrefours de déviation du trafic durant les trois jours de fête. Les membres de la Société de sécurité Vonlanthen du canton de Fribourg ont été engagés comme conducteurs de chien.

Cette collaboration étroite de plusieurs partenaires peut être qualifiée d'excellente. Les responsables qui ont encadré les Cadets de la Ville de Bâle et les volontaires engagés pour cette manifestation ont renforcé l'effectif qui est inférieur à l'année précédente, soit au total 202 (210) personnes engagées pour la circulation et la sécurité.

A relever que toute la circulation a été déviée à cette occasion. Le stationnement des véhicules a été autorisé uniquement dans les parkings publics et à l'est de la ville, soit dans le secteur des Jeunes-Rives.

4.12.2. Mondial 2010, mise en place et exploitation du Village du Monde sur les Jeunes-Rives à Neuchâtel

La Coupe du Monde de football 2010 ci-après « Mondial 2010 », première compétition mondiale en importance, s'est déroulée soit du 11 juin au 11 juillet 2010, en Afrique du Sud. Celle-ci entraîna un engouement populaire important. Le Mondial 2010 a suivi Festi'Neuch sur les Jeunes-Rives. Nous nous sommes trouvés dans une situation identique que celle qui prévalait lors de l'Euro 2008.

La réflexion menée après l'Euro a démontré que les mesures prises avaient parfaitement fonctionné.

En effet, la nouvelle zone d'attraction était au Sud des Jeunes-Rives et là, la multiplicité des écrans et des terrasses diluaient ainsi l'effet de masse. Aucun problème de bruit n'a été relevé dans le secteur des Beaux-Arts.

Nos intentions dans le cadre du Village du Monde

Le service souhaitait un Mondial convivial à Neuchâtel, il voulait ainsi rapprocher toutes les communautés et les habitants de la ville, afin de profiter de cet événement fédérateur. Il s'agissait de faire du mois de juin un moment festif et convivial pour l'ensemble de la population.

« Ensemble vivons le Foot » c'était sous ce label que le Village du Monde a pris forme, a grandi et s'est émancipé en l'espace d'un mois, sur les Jeunes-Rives. Les Jeunes-Rives se prêtent en effet parfaitement à l'organisation d'une telle manifestation, soit un véritable village multiculturel sur lequel il fut possible de découvrir les saveurs des communautés étrangères. L'endroit n'est pas seulement approprié par sa situation, mais il se trouve à proximité des transports publics et de places de stationnement.

Gestion du domaine public du Village du Mondial

Les exploitants intéressés ont bénéficié de toutes les informations nécessaires sur les conditions d'utilisation de leur surface et l'exploitation des terrasses. Ces informations ont été données verbalement par le personnel, puis elles étaient regroupées sur un petit fascicule qui contenait tous les éléments importants remis aux tenanciers de stands.

L'aval des associations afin de mettre le Village sur les Jeunes-Rives

Afin de protéger au mieux les zones vertes et pour maintenir les plages aux riverains, le service a organisé une séance avec les associations, afin de voir s'il était possible de monter le Village sur la place rouge des Jeunes-Rives. Après avoir parfaitement compris les enjeux, le service a pu envisager ce déplacement. Il fallait pour cela mettre en place un sonomètre fixe au village du Monde, en mettre un autre dans le quartier, avoir une entrée et sortie côté Lac, avoir des médiateurs dans le village et pouvoir respecter dans tous les cas les 79 dBa.

Gestion des déchets à la source

En 2008, la gestion des déchets avait nécessité un investissement important pour le personnel de la voirie.

Dans le cadre du Village du Monde, le service a voulu réduire au maximum cet effet. C'est à la source des déchets qu'il s'est attaqué. Pour ce faire, il fallait un seul interlocuteur, responsable de la propreté des lieux.

Le système mis en place, sous la forme d'un marchand de boissons unique assumant cette tâche a permis de diminuer drastiquement l'engagement du personnel de la voirie qu'il n'a

pas été nécessaire de facturer. Le minéralier s'est chargé du nettoyage des lieux et de l'élimination des déchets qu'il générerait. Le personnel de la voirie a procédé aux évacuations des déchets qui ne provenaient pas du minéralier.

L'idée n'a pas été comprise, de suite elle a été attaquée de toutes parts, il n'en demeure pas moins que ce fut une réussite totale.

Les services partenaires

Le personnel de la voirie a procédé au montage et au démontage des barrières qui bouclaient le Village, mais devaient également supporter toutes les liaisons électriques et les câbles TV ce qui eut un effet positif sur la facture d'électricité. La mise en place des réseaux et la redistribution aux exploitants étaient ainsi facilitées pour le personnel de Viteos SA.

Le service des parcs et promenades a quant à lui, tout mis en œuvre afin de décorer le Village du Monde. Dans ce cadre, 40 bananiers, des bancs publics, des arrangements floraux ont été mis en place. L'arrosage des fleurs a été fait par le service en question. Cet arrangement a fait une très belle impression et a contribué à embellir le site. Au surplus, lors du démontage du Village du Monde, le 12 juillet, une grande action de vente des bananiers s'est faite sur place. Cette vente a permis d'écouler 32 bananiers.

Il faut relever également que la présence du Village du Monde sur la place rouge a eu un effet tout à fait positif pour la protection des zones vertes et des plages du bord du lac. En effet, après l'occupation et le démontage des infrastructures de Festi'Neuch, c'était les installations du Village du Monde qui devaient se mettre en place.

Sécurité des manifestations et stands

Tous les exploitants des stands étaient responsables du comportement de leurs clients dans la zone du stand. Le service a eu à déplorer qu'une seule intervention de police. Celle-ci concernait un différent entre un exploitant et son associé. La transmission de la musique était prévue 30 minutes avant et après les rencontres. Les écrans TV devaient avoir une diagonale de 3 m au maximum. Ces mesures visaient à permettre à chacun de pouvoir profiter du spectacle festif du Mondial 2010 dans des conditions acceptables pour tous selon l'adage bien connu « La liberté s'arrête là où commence celle des autres ».

Public au Village du Monde durant ces 25 jours

Une estimation raisonnable montre que la fréquentation du Village du Monde durant le Mondial 2010 a été de l'ordre de 40'000 personnes.

Bien que quelques exploitants se soient plaints des conditions d'exploitation et du manque d'affaires, il n'en demeure pas moins, que certains n'ont rien perdu durant la période pluvieuse du début des compétitions et ont fait un chiffre d'affaire très intéressant durant ce Mondial. Au surplus et à titre d'exemple, au ¾ de la manifestation, des exploitants avaient vendu plus de 40 tonneaux de bière. Le bénéfice moyen pour un tonneau est de 300 francs.

Comptes sur l'exploitation du Village du Monde 2010

Le concept d'exploitation du Village du Monde 2010 était identique à celui de l'Euro 2008. Par contre, les incertitudes qui ont marqué la mise en place du Village du Monde (minéralier unique, météo, etc.) ont retardé la mise en place du processus de paiement des redevances par les exploitants. Les devis étant déposés, le service devait absolument garantir la rentrée d'argent couvrant les frais engagés pour la création même du Village en question. En effet, le montage financier doit permettre aux exploitants de couvrir les frais liés à la location des emplacements, l'installation du dispositif de distribution et à la consommation de l'eau,

l'installation et le raccordement TV, l'installation électrique et la consommation en électricité, l'installation des WC et leur exploitation durant le Mondial incluant aussi leur entretien, le traitement des déchets qui ne dépendaient pas du minéralier, en particulier tout ce qui touche aux repas et à la nourriture, ainsi que la patente demandée à l'office du commerce pour l'organisation de la manifestation et les droits de la Suisa pour la diffusion de musique.

Le suivi des paiements a nécessité plusieurs interventions du personnel auprès des exploitants qui n'avaient pas honorés leurs engagements.

Le service a encaissé avant et durant le Mondial : 73'605 francs auprès des exploitants

Le service a reçu des factures pour : 50'238 francs 30 par les prestataires

Le service a donc retourné aux exploitants : Frs 23'366.70 ou Frs 17.30 par m² loué. Une clé de répartition a été faite afin que les exploitants bénéficient de la rétrocession de ces montants. En effet, il faut mettre en relation les montants perçus, la surface louée et la période de location. La plupart des personnes ont occupé les lieux trois semaines, certains deux ou une. Cette différence provient essentiellement de la diminution de la consommation électrique ainsi que des frais liés à la construction et la distribution de l'électricité et des raccordements TV pour les différents stands du Village du Monde. Comme dit plus haut, la mise en place de barrières autour du Village du Monde a grandement facilité les travaux d'installation et de distribution de l'énergie.

Conclusion

Le Village du Monde ou de l'Euro aura fait son chemin dans le Monde. En effet, des entreprises ont souhaité exporter le concept dans d'autres pays. Le concept de médiation développé à cette occasion et qui a fort bien fonctionné a été présenté en Ukraine, plus particulièrement à Donesk dans le cadre de l'Euro 2012. Au surplus, le service a transmis à l'organisateur des manifestations du Millénaire, et à sa demande, le concept de gestion des déchets à la source par un minéralier. Tous les documents administratifs lui ont été remis.

4.13. Service des ports

Durant la saison estivale, le service a, en collaboration avec les Infrastructures et Energies, coupé, récupéré et débarrassé des dizaines de mètres cubes d'algues dans les quatre ports de la ville.

Le M/s Neuchâtel, propriété de l'association « Trivapor » a quitté le port de la ville au mois de septembre pour Sugiez, endroit où sa réfection doit être effectuée. Par conséquent, le quai est resté vacant. Après discussion avec la société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA (LNM) et les autorités, il a été décidé que la LNM pouvait y amarrer le bateau « Ville de Morat ». Une concession a été signée par les parties concernées.

Des travaux ont eu lieu dans le port de la ville, sur le quai extérieur, situé au sud-ouest. Ceux-ci ont pour but de sécuriser l'accès au quai en question afin que celui-ci soit praticable en toute sécurité par les usagers. Certaines embarcations viendront s'y amarrer.

Il y a eu 48 (72) résiliations de contrats, 82 (45) nouveaux contrats établis et 65 (73) contrats modifiés.

Les tableaux suivants relatent la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du service des ports.

	Places amarrage	Places privées	Places visiteurs	Places à terre	Cabines/ Baraques	Pêcheurs
Nid-du-Crô	485	40	8	165	141	0
Jeunes-Rives	173	0	20	0	17	0
Neuchâtel	55	0	0	0	49	0
Serrières	42	0	0	0	16	1
Totaux	755	40	28	165	223	1

Utilisation de la grue – travaux

	2010	2009	
139	157	-	sorties et mises à l'eau
273	276	-	contrôles dans les ports

4.14. Pétitions

Quatre pétitions ont été traitées dont :

- 1 lettre des habitants des immeubles 2 à 12 de la rue des Saars, pour intégrer la zone 9 et stationner dans le parking du Port du Nid-du-Crô. Cela a été accepté et l'arrêté est en vigueur depuis le mois de mai 2010.
- 1 lettre de nombreux possesseurs de bateaux au Port du Nid-du-Crô. Demande d'autorisations gratuites ou à un « prix minimum » pour stationner sur le parking en question. Cela a été refusé (unité de doctrine dans l'application de la 3^{ème} étape du plan de stationnement).
- 1 lettre des associations sportives et des personnes utilisant les complexes des Piscines et des patinoires. Demande d'autorisations gratuites. Cela a été refusé (unité de doctrine dans l'application de la 3^{ème} étape du plan de stationnement).
- 1 lettre d'un collectif d'habitants concernant le stationnement et la circulation à la rue du Pain-Blanc. Des adaptations ont pu être réalisées à la satisfaction des habitants.